

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2024

n° 067-24 C

Objet : RD - Affectation des résultats 2023 - Budget autonome de la régie de l'eau potable

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Marine Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Michel Camoz à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Gaëtan Pauchet à Sara Rotelli - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laila Karoui - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2024

délibération n° 067-24 C

objet **RD - Affectation des résultats 2023 - Budget autonome de la régie de l'eau potable**

Pierre Brun, vice-président chargé des finances, expose que le résultat cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 de la régie de l'eau potable de Grand Chambéry s'établit à 6 781 297,60 €.

BUDGET EAU POTABLE - EXERCICE 2023	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	1 587 282,91
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	5 194 014,69
Résultat de clôture (A)	6 781 297,60
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	2 995 959,94
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	570 317,20
Résultat de clôture (B)	3 566 277,14
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	8 522 713,46
Recettes d'investissement	2 918 953,00
Solde à reprendre (C)	- 5 603 760,46
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 2 037 483,32

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat. Il est proposé l'affectation suivante :

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	3 566 277,14
Recettes d'investissement (1068)	2 037 483,32
Report à nouveau en fonctionnement (002)	4 743 814,28

Vu l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant constatation du compte administratif 2023 du budget de la régie de l'eau de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances et du contrôle de gestion du 12 mars 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 19 mars 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : affecte la somme de 2 037 483,32 € au financement de l'investissement par inscription en excédent de fonctionnement capitalisé (imp. 1068) et **reporte** le solde, soit 4 743 814,28 €, en recettes de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement cumulé),

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

067-24 C

Objet de l'acte : RD - Affectation des résultats 2023 - Budget autonome de la régie de l'eau potable

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Compte administratif 3 - Délibération d'affectation des résultats

Date de l'acte : 28 mars 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240328-lmc1H31200H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31200H1

Date de transmission en Préfecture : 04 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 04 avril 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 avril 2024